

PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le 23 mars 2016

Cabinet du Préfet
Service interministériel de défense et de protection civile
Affaire suivie par M. Dominique LEROY
Tél : 05 45 69 60 02
Mél : dominique.leroy@charente.gouv.fr

SIGNALÉ

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les maires
des communes de Charente

Objet : Plan Vigipirate.

Les récents attentats survenus en Belgique démontrent que la menace terroriste est plus que jamais présente et qu'il convient de se prémunir contre le passage à l'acte d'individus radicalisés.

Ainsi, le plan Vigipirate demeure au niveau « alerte-attentat » en Ile-de-France et au niveau « vigilance renforcée » dans le reste du territoire national.

Les agents en uniforme, les lieux de culte (notamment en cette période pascalle), les écoles confessionnelles, les bâtiments institutionnels ou symboliques, les lieux de rassemblement de la population tels que les magasins et centres commerciaux ou les rassemblements festifs saisonniers ainsi que les moyens de transport restent des cibles potentielles et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Aussi, je vous remercie de porter à la connaissance des forces de l'ordre tout fait ou observation qui apparaît sensible au regard du contexte actuel et de maintenir les mesures de précautions concernant les agents intervenant en tenue, notamment le port du gilet pare-balles pour les policiers municipaux.

De même, je vous demande à nouveau de rappeler aux organisateurs de ces manifestations, leur obligation de vigilance et de protection vis-à-vis de leur public.

Vous veillerez donc à ce que les exploitants des établissements recevant du public tout comme les organisateurs des rassemblements festifs appliquent les mesures de surveillance et de contrôle des accès, surtout en période de forte affluence, et les rendent visibles :

- par la mise en place de la signalétique Vigipirate correspondant au niveau « VIGILANCE » du plan, aux endroits où des mesures de sécurité spécifiques sont mises en œuvre. Ce logo est disponible sur le site www.risques.gouv.fr;

- l'apposition, en format A3 et en couleur, à côté du logo Vigipirate, de l'affiche intitulée « Réagir en cas d'attaque terroriste ». Cette affiche est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/12/reagir-en-cas-d-attaque-terroriste.pdf>

- par la diffusion régulière de messages d'appels à la vigilance du public.

Vous leur rappellerez que ces mesures doivent porter notamment sur :

- la surveillance des entrées et la mise en œuvre du contrôle des accès du public par des inspections visuelles des sacs et des bagages à main, surtout les plus volumineux.
En cas de refus, il conviendra d'interdire l'accès de cette personne à l'établissement ;
- le contrôle des accès aux zones sensibles telles que les zones de livraison, les consignes automatiques ou les réserves ;
- le contrôle des objets entrants (livraisons, courriers, etc.) ;
- le renforcement des équipes de gardiennage et de surveillance à l'intérieur des installations et bâtiments concernés ;
- l'organisation de rondes de surveillance aux abords des installations et bâtiments concernés

et, le cas échéant :

- la surveillance de la circulation des véhicules sur les parkings ;
- la limitation voire l'interdiction du stationnement et/ou de la circulation aux abords des installations et bâtiments concernés.

J'attire également votre attention sur l'application des mesures de protection de vos systèmes d'information et de communication surtout ceux raccordés sur internet.

Il convient notamment d'utiliser des mots de passe robustes, de les changer régulièrement et d'effectuer des sauvegardes régulières sur vos équipements informatiques.

Comptant sur votre vigilance et votre étroite collaboration avec les forces de l'ordre, je vous remercie de communiquer à mes services et plus particulièrement au service interministériel de défense et de protection civiles (Mme BACLE – therese.bacle@charente.gouv.fr), les dispositions prises et de signaler toute difficulté éventuellement rencontrée dans la mise en œuvre de ces mesures.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Salvador PÉREZ